

SERVICE DES SOINS DE SANTE

DIRECTION KLAVIDT – DIDS – Unité de gestion des dossiers individuels

Missions et activités de la direction

L'unité de gestion Dossiers individuels dispensateurs de soins (DIDS) est le centre opérationnel de traitement des dossiers des dispensateurs de soins individuels (médecins, dentistes, infirmiers etc.).

Cette unité est notamment responsable des processus comme :

- l'attribution de numéros de l'INAMI à ces prestataires de soins ;
- le paiement de toutes sortes de primes de l'INAMI ;
- la gestion du statut de convention ;
- l'accréditation (label de qualité que certains prestataires de soins reçoivent s'ils suivent régulièrement des formations de mise à jour) ;
- la gestion des prestataires de soins travaillant dans les maisons médicales.

Le juriste a pour mission de :

- soutenir la motivation des décisions d'octroi ou de refus de primes d'une part et la rédaction ou l'adaptation de la réglementation applicable d'autre part.
- travailler de manière autonome dans ce domaine spécialisé, dans lequel il n'y a pas ou peu de jurisprudence ou de doctrine spécifique, et où les réglementations sont le plus souvent élaborées par eux-mêmes.
- avoir une connaissance suffisante des principes juridiques généraux et des principes du droit administratif (motivation, délais, litiges, etc.), qu'ils soient capables de les traduire dans le domaine spécifique et qu'ils osent assumer la responsabilité des conseils donnés.
- Etre une personne de contact interne et externe (citoyens, gestionnaires de dossiers d'employés, groupes d'intérêt) et il convient donc de veiller à un mode de communication approprié.
- contribuer de manière proactive à la politique élaborée, identifier et combler les lacunes et, en concertation avec d'autres collègues, élaborer ou suivre les éléments d'accompagnement de la réglementation (négociations avec les parties prenantes, informatique, budget, etc.).

La fonction peut nécessiter des recherches en dehors du domaine de la sécurité sociale (comme : droit fiscal, droit des sociétés), pour lesquelles des contacts avec d'autres organismes peuvent être requis. Dans l'exercice de la fonction, la connaissance de la technique législative (directives CE) et des éléments subordonnés tels que le RGPD, devra être acquise ou en cours d'acquisition.

Description de l'équipe

L'unité de gestion Dossiers individuels dispensateurs de soins (DIDS) est très opérationnelle et est soutenue par 2 juristes (1 NL & 1FR).